



partenaires
jeune public
Maine-et-Loire

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le



ID : 049-214902462-20250325-25SE2503_14-DE

Convention de coréalisation PJP#10

Autour du soutien par les PJP49 du spectacle

Fiesta

Compagnie Les Trois clous

Entre les soussignés

Théâtre de l'Hôtel de Ville

1 rue Jean Gilles – CS 40009

49180 Saint-Barthélemy-d'Anjou cedex

SIRET : 214 902 678 001 24

APE : 90.04 Z

TVA intracommunautaire : FR 44 350 097 002

Licence d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2021-011598 / PLATESV-R-2021-011602

Représenté par : Mr Dominique Brejeon, en qualité de Maire

Délégation de signature : Séverine Gaboriau, en sa qualité d'Adjointe à la Culture,

Ci-après dénommé LE COORDINATEUR, d'une part,

Et

Commune des Ponts de Cé

7 rue Charles de Gaulle

SIRET : 214 902 462 00016

APE : 8411.Z

Licence d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-D-2020-004265 / PLATESV-R-2021-004286/R-2021-004519

Représenté par Jean-Paul PAVILLON, en sa qualité de Maire

Ci-après dénommé LE PARTENAIRE, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Les PJP 49 - Partenaires Jeune Public du Maine-et-Loire - sont nés de la volonté d'acteurs impliqués dans la création pour le jeune public, dans le domaine du spectacle vivant, sur le département du Maine et Loire, de coopérer autour d'un projet commun. Le souhait des PJP49 est de construire de façon durable une collaboration artistique et culturelle interrogeant à la fois les questions de création, de diffusion et de médiation pour l'enfance et la jeunesse.

Pour la saison 2025-2026, les PJP 49 ont choisi de soutenir la compagnie Les Trois Clous via : la coproduction de son spectacle *Fiesta*, deux accueils en résidence de création, l'organisation d'une tournée de diffusion départementale, et la mise en œuvre d'un projet de médiation transversale accompagnant l'accueil du spectacle.

Le projet PJP#10 est accompagné par le Département de Maine et Loire et par la DRAC Pays de la Loire dans le cadre de leur politique de soutien à la création pour l'enfance et la jeunesse. Une enveloppe globale destinée à financer le projet est versée au Théâtre de l'Hôtel de Ville désigné comme coordinateur.

Article 1 : Objet

Les parties s'associent en vue de mettre en œuvre le projet PJP#10 autour du spectacle :

Fiesta
Compagnie Les Trois clous

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements décrits. Il ne pourra en aucun cas être considéré comme définissant de droit ou de fait une société en participation entre les parties. En aucun cas, l'une des parties ne pourra être tenue pour responsable des engagements pris par l'autre, même au cas où ces engagements se rapporteraient à la présente convention. Ces positions sont essentielles et déterminantes de la présente convention sans lesquelles celle-ci n'aurait pas été conclue.

Article 2 : Obligations du COORDINATEUR

Subventions et suivi du budget

Le COORDINATEUR s'engage à :

- Recouvrer les subventions du Département de Maine et Loire et de la DRAC Pays de la Loire et produire des bilans de l'opération
- Rédiger le budget du projet dont il suivra l'administration et l'exécution

Création et résidences

Le COORDINATEUR s'engage à :

- Recouvrer les participations financières de tous les partenaires
- Verser à la compagnie la somme de 15 000 € HT au titre du soutien du réseau PJP49 à la création du spectacle *Fiesta*
- Rembourser à la compagnie les frais d'hébergement et de restauration sur les périodes de résidence prévues du 13 au 17 janvier 2025 au Studio du Pad à Angers (49) et à l'automne 2025 dans un des lieux partenaires.

Tournée

Le projet permet aux structures engagées dans la tournée de mutualiser certains coûts, qu'ils soient techniques et/ou d'accueil. Le COORDINATEUR s'engage à :

- Etudier avec la compagnie la mutualisation des frais d'approche et proposer aux partenaires une répartition.
- Etablir les contrats de travail d'un régisseur de tournée ainsi que des personnels complémentaires le cas échéant et prendre en charge leurs frais de déplacements et défraiements.

Médiation

Le projet permet aux structures engagées dans les actions de médiation de proposer des ateliers aux établissements scolaires de leur territoire. Le COORDINATEUR s'engage à :

- Signer des conventions avec les intervenants
- Assumer le paiement des interventions et de tous les frais induits (frais de déplacements, défraiements repas, achat de matériel).

Article 3 : Obligations du PARTENAIRE

Apport de coréalisation

Le PARTENAIRE s'engage à :

- Verser au COORDINATEUR un apport de 2 000 € TTC (1895,73 HT + 104,27 € TVA à 5,5%) pour la mise en œuvre du projet.

Accueil du spectacle en diffusion

Le PARTENAIRE assumera d'une manière générale toutes les responsabilités habituellement attachées à l'accueil de spectacles tant vis-à-vis du public que de la compagnie invitée.

Annexe 1 : BUDGET PREVISIONNEL PJP#10

COPRODUCTION

Fiesta - Compagnie Les Trois Clous

CHARGES (€ HT)	
Apport en coproduction versé à la Cie	15 000,00
TOTAL CHARGES HT	15 000,00

PRODUITS (€ HT)	
Centre Culturel Jean Carmet Murs-Erigné	1 895,73
Le Cargo Segré en Anjou Bleu	1 895,73
Le Quai CDN Angers	2 846,60
Saison Culturelle Commune de Loire-Authion	1 895,73
Saison culturelle Les Ponts de Cé	1 895,73
Scènes de Pays Mauges communauté	1 895,73
Théâtre Le Dôme Saumur Val-de-Loire	1 895,73
Théâtre le Pax Tiercé	1 895,73
Théâtre Philippe Noiret Doué-en-Anjou	1 895,73
THV Saint-Barthélemy d'Anjou	1 895,73
Villages en Scène Loire Layon Aubance	1 895,73
TOTAL PRODUITS HT	21 803,90

RESULTAT **6 803,90**

BUDGET PREVISIONNEL PJP#10

RESIDENCES – TOURNEE – MEDIATION

Fiesta - Compagnie Les Trois Clous

CHARGES (€ HT)	
RESIDENCES	
Résidence 1 : du 13 au 17/01/2025 au Studio du Pad, Angers	
Frais annexes : repas et transport	398,40
Mise à disposition Studio et appartement	351,67
SOUS-TOTAL RESIDENCE 1	750,07
Résidence 2 : automne 2025 dans un lieu partenaire – 5 à 7 personnes en tournée	
Repas	2 028,60
Hébergements	3 640,70
Location matériel	500,00
Salaires chargés des techniciens	500,00
SOUS-TOTAL RESIDENCE 2	6 669,30
TOURNEE	
Coordination	
Prestation coordinatrice administrative	4 000,00
frais techniques	
Location matériels	500,00
Transport matériels	1 000,00
Salaires chargés des techniciens	3 000,00
SOUS-TOTAL TOURNEE	8 500,00
MEDIATION	
Création des outils de médiation tout public	3 000,00
Interventions d'artistes en milieu scolaire	8 000,00
Prestation coordinateur.trice médiation	4 000,00
SOUS-TOTAL MEDIATION	15 000,00
COMMUNICATION	
Abonnement hébergeur site internet	100,00
SOUS-TOTAL COMMUNICATION	100,00
CHARGES DE PERSONNEL	
Coordination du projet	
Rémunération et charges du personnel THV affecté	5 000,00
SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	5 000,00
TOTAL CHARGES HT	36 019,37

PRODUITS (€ HT)	
Soutien à la production	
PJP 49 (hors coproduction versée à la cie)	6 803.90
Studio Le Pad, Angers Valorisation et prises en charge en direct accueil en résidence	750.07
Subventions	
DRAC Pays de la Loire (EAC)	15 000,00
CD Maine et Loire	13 000,00
Produits exceptionnels	
Excédent reporté (reliquat années précédentes)	0,00
TOTAL PRODUITS HT	
	35 553,97

RESULTAT

- 465,40